

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 18 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 octobre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROUILLER Jean-Paul à M FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M PRETRE Daniel à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M MARC Gérard (Nandax)

N°2018/N°154

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASOIE

L'association ASOIE sollicite la Communauté de Communes pour une aide de 13 500 € au titre de l'année 2018.

Mme DUGELET, Vice-présidente en charge des services à la population, présente le bilan 2017 de l'ASOIE : ainsi l'accompagnement de l'association a débouché sur la signature de 8 CDI, 49 CDD /intérim (des personnes peuvent avoir plusieurs CDD) 7 CAE / CUI, 8 formations, 2 Césu. Ce sont 147 personnes qui ont été suivies à l'occasion de 442 entretiens. Par ailleurs le conseil d'administration a décidé de modifier son appellation pour ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ASOIE.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accorde une subvention de 13 500 € à l'ASOIE pour l'année 2018.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **22 OCT. 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181018-N2018-154-DE

04/07/2018 10:00:00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2018

Affichage : 22/10/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 18 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 octobre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROUILLER Jean-Paul à M FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M PRETRE Daniel à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M MARC Gérard (Nandax)

N°2018/N°155

OBJET : VALIDATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

M le Président rappelle au préalable le processus engagé depuis plusieurs pour aboutir au projet de plan climat air énergie territorial. Il souligne qu'il ne s'agit pas seulement un programme qui engage les collectivités mais qu'il doit mobiliser les acteurs économiques et les habitants, dans un contexte climatique qui ne fait que confirmer l'urgence des mesures à prendre pour réduire les gaz à effet de serre et les consommations d'énergie. M le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire explique que lors du conseil communautaire du 19 juillet 2018 avait été validé le phasage des actions ainsi que la méthode d'évaluation environnementale.

Il s'agit désormais de valider le projet de plan climat afin de le transmettre à l'autorité compétente (DREAL) pour avis. Il présente les fiches actions qui ont été adressées aux conseillers communautaires. Elles intègrent les impacts environnementaux de chaque action (l'état initial de l'environnement fait l'objet d'un document complet adressé à tous).

SOMMAIRE

N° Action	Titre de l'action
0	PILOTER, ANIMER ET COMMUNIQUER SUR LE PCAET
1	ENCOURAGER ET DEVELOPPER LE TELETRAVAIL ET LE COWORKING
2	REDUIRE L'IMPACT DES DEPLACEMENTS
3	SECURISER ET CREER DES MODES DE DEPLACEMENT ACTIFS (pistes cyclables, cheminements piétons)
4	INTEGRER LES ENJEUX DU PCAET DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES PROJETS D'AMENAGEMENT
5	VALORISER LES HAIES BOCAGERES
6	OPTIMISER LA RESSOURCE EN EAU DES COLLECTIVITES ET DU MONDE AGRICOLE
7	RENFORCER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
8	ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT LA METHANISATION
9	VALORISER LE POTENTIEL ENERGETIQUE DES STATIONS D'EPURATION ET DES INSTALLATIONS D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
10	PROMOUVOIR LA FILIERE SYLVICOLE ET L'UTILISATION DU BOIS
11	AMELIORER LES PERFORMANCES ENERGETIQUES DU PARC RESIDENTIEL
12	AMELIORER LES PERFORMANCES ENERGETIQUES DU TERTIAIRE PUBLIC
13	FAVORISER LE REEMPLOI
14	METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
15	COMMUNIQUER ET DEVELOPPER DES ANIMATIONS AUPRES DES ENFANTS
16	MOBILISER LES INDUSTRIELS EN S'APPUYANT SUR LES DISPOSITIFS EXISTANTS
17	MOBILISER LES ARTISANS ET COMMERÇANTS EN S'APPUYANT SUR LES DISPOSITIFS EXISTANTS
18	FAVORISER L'INTER-RELATION PRODUCTEURS - TRANSFORMATEURS - COMMERÇANTS
19	LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
20	EXPLOITER LE POTENTIEL SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE
21	EXPLOITER LE POTENTIEL EOLIEN

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le projet de Plan Climat Air Energie Territorial ainsi que l'état initial de l'environnement
- Autoriser M. le Président à réaliser les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes.

Le Président de la Communauté
de Communes

M. René VALOIS

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....15 NOV. 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181018-N2018-155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2018

Affichage : 15/11/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 18 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 octobre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROUILLER Jean-Paul à M FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M PRETRE Daniel à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M MARC Gérard (Nandax)

N°2018/N°156

OBJET : AUTORISATION AU PRESIDENT POUR LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU MUSEO'PARC

M le Président explique qu'un premier permis d'aménager (PA) a été déposé en mai 2018. Dans le même temps, la consultation pour les travaux extérieurs du Parc a été lancée (retour pour juin 2018). Dans le cadre du dossier du PA, l'architecte des bâtiments de France a opposé son refus et demandé des modifications au programme initial. Ces modifications ont porté sur le remplacement des allées piétonnes initialement prévues en béton à empreinte par des allées en briques, le bardage en bois du bâtiment d'accueil ainsi que le bardage en bois d'une partie de la clôture d'enceinte. Ces modifications, demandées par l'ABF, ont entraîné le dépôt d'un nouveau PA mais surtout la nouvelle consultation des entreprises pour un nouveau chiffrage qui s'est traduit par un surcoût de l'ordre de 28 000 € HT.

Par une délibération du 21 juin 2018, le Président de Charlieu-Belmont Communauté est autorisé à signer les marchés de travaux dans la limite d'un montant HT de 465 000 € (parc extérieur + scénographie péniche). Suite à la consultation, et en intégrant les demandes de l'ABF, le montant pour les travaux extérieurs du Parc se monte à 419 471.29 € HT. Afin de ne pas impacter le budget prévisionnel pour la partie scénographie de la péniche (65 000 € HT), il est demandé au conseil de revoir le budget attribué à l'ensemble du projet et d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux dans la limite d'un montant HT de 490 000 € (augmentation correspondant au surcoût lié aux demandes de l'ABF).

Le nouveau plan de financement du projet serait ainsi :

Plan de financement du projet

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Réhabilitation parc extérieur : création guichet d'accueil, création golf miniature, jeux d'eau et jeux secs, parcours chasse aux trésors, plantation, mobilier, terrassement.	425 000	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	19 %	100 000 €
Réhabilitation péniche	65 000 €	Europe : FEADER	46 %	244 000 €
Honoraires (maitrise d'œuvre, géomètre, frais AO, missions, ...)	40 000 €			
		Autofinancement de l'EPCI	35 %	190 000 €
TOTAL	530 000 €	TOTAL		530 000 €

M Bruno BERTHELIER et Mme Christiane LONGERE ajoutent que ces travaux supplémentaires vont apporter une plus-value qualitative au Muséo'Parc.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le plan de financement mis à jour
- Autorise M. le Président à signer les marchés de travaux dans la limite de 490 000 € HT

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... 08 NOV. 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181018-N2018-156-DE

07/11/2018 00:00:00/00:00:00 2018-156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2018

Affichage : 08/11/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 18 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 octobre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROUILLER Jean-Paul à M FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M PRETRE Daniel à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M MARC Gérard (Nandax)

N°2018/N°157

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Vice-Président en charge des ressources humaines rappelle l'historique :
16 novembre 2015 : Catherine FIORE réussit les tests d'orientation et de préparation à l'examen professionnel de rédacteur principal.
Mai à septembre 2016 : suivi de la préparation à l'examen professionnel.
Réussite de l'examen professionnel en janvier 2017 par ce même agent.
Avis favorable de la CAP du 14 juin 2017 pour une promotion interne.
La demande d'ouverture de poste a été soumise récemment au comité technique dans la mesure où l'agent a vu ses missions évoluées au cours des 18 derniers mois
Avis favorable du Comité Technique le 28 septembre 2018.

M. le Vice-président en charge des ressources humaines ajoute que, suite à la réorganisation, des missions supplémentaires ont été confiées à cet agent (habitat, THD).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la modification du tableau des effectifs en ouvrant un poste de rédacteur principal 2ème classe au 1^{er} janvier 2019 et en supprimant le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à l'issue de la période de stage en cas de titularisation.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **08 NOV. 2018**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181108-N2018-157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2018

Affichage : 08/11/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 18 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 octobre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROUILLER Jean-Paul à M FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M PRETRE Daniel à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M MARC Gérard (Nandax)

N°2018/N°158

OBJET : ACCUEIL DE LOISIRS : CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE BELMONT DE LA LOIRE

M le Vice-Président en charge des ressources humaines présente la convention proposée pour permettre l'accueil en qualité de stagiaire BAFA d'un agent de la commune de Belmont de la Loire, comme suit :

La présente convention a pour objet la mise à disposition d'un agent communal de BELMONT, Mme DUCRAY Jennifer à Charlieu Belmont Communauté pour des missions d'animation au Service Enfance Jeunesse.

La présente convention est conclue du 22 octobre jusqu'au 19 décembre 2018.

L'agent mis à disposition, DUCRAY Jennifer, a préalablement donné son accord.

La mise à disposition est prévue pour un volume horaire maximum sur la période de la présente convention de 165 heures durant lesquelles l'agent assurera des missions pour le compte de l'intercommunalité dans le cadre de son stage BAFA pratique pour l'animation auprès des enfants à l'accueil de loisirs intercommunal.

L'agent mis à disposition des services de Charlieu Belmont Communauté demeure employé par la commune de BELMONT, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.

Il est rémunéré par la Commune de BELMONT selon les conditions de son contrat de travail (emploi d'avenir, contrat de droit privé). En cas d'accident du travail intervenant pendant la mise à disposition, la commune de BELMONT assume les frais d'arrêt maladie ou autres liés.

L'agent mis à disposition effectue son service à la demande et pour le compte de Charlieu Belmont Communauté.

Le président de Charlieu Belmont Communauté peut adresser directement à l'agent concerné toute instruction nécessaire à l'exécution des tâches et des missions qu'il lui confie. Le président de Charlieu Belmont Communauté contrôle l'exécution des tâches et missions ainsi confiées.

En cas de nécessité de service (formation, remplacements, etc...), Mme DUCRAY Jennifer restera

prioritairement au service de la commune de BELMONT, laquelle doit informer Charlieu Belmont Communauté dans les plus brefs délais de l'indisponibilité de l'agent.

Un état des heures réellement effectuées par Charlieu Belmont Communauté sera transmis à la mairie de BELMONT.

La mise à disposition de l'agent communal Jennifer DUCRAY de BELMONT à la Communauté de Communes sera gratuite pendant toute la durée de la convention, en contrepartie Charlieu-Belmont Communauté s'engage à financer l'approfondissement du stage BAFA en réglant directement l'organisme de formation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président a signé la convention avec la mairie de Belmont de la Loire.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... 09 NOV. 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181018-N2018-158-DE

ID/MES/2003/PCO/001/18 2018-116 W

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2018

Affichage : 09/11/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 18 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 octobre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROUILLER Jean-Paul à M FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M PRETRE Daniel à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M MARC Gérard (Nandax)

N°2018/N°159

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°4 du budget principal :

Dépenses			Recettes		
023	Virement à la section d'investissement	5 000,00 €			
6063	Fournitures de petits équipements	- 5 000,00 €			
Total		- €	Total		- €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
op 66 2315	Itinéraires St Jacques	5 000 €	021	Virement de la section de fonctionnement	5 000,00 €
Total		5 000,00 €	Total		5 000,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la décision modificative n°4 du budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 08 NOV. 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181108-N2018-159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2018
Affichage : 08/11/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 18 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 octobre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROUILLER Jean-Paul à M FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M PRETRE Daniel à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M MARC Gérard (Nandax)

N°2018/N°160

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET VALORISATION DES BOUES

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°1 du budget valorisation des boues :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
023	Virement à la section d'investissement	4 000,00 €			
6063	Fournitures de petits équipements	- 4 000,00 €			
Total		- €	Total		- €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
op 01 2315	Construction plateforme de traitement des boues	4 000 €	021	Virement de la section de fonctionnement	4 000,00 €
Total		4 000,00 €	Total		4 000,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la décision modificative n°1 du budget valorisation des boues.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 08 NOV. 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181108-N2018-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2018

Affichage : 08/11/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 18 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 octobre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGETT Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROUILLER Jean-Paul à M FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M PRETRE Daniel à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M MARC Gérard (Nandax)

N°2018/N°161

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET SPANC

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°1 du budget SPANC :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
618	Formation	150,00 €	7478	Subvention AELB	650,00 €
651	Redevance licence	500,00 €			
Total		650,00 €	Total		650,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la décision modificative n°1 du budget SPANC.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**08 NOV. 2018**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181018-N2018-161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2018

Affichage : 08/11/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 18 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 octobre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROUILLER Jean-Paul à M FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M PRETRE Daniel à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M MARC Gérard (Nandax)

N°2018/N°162

OBJET : PROJET DE RESEAU DE CHALEUR AVEC CHAUFFERIE BOIS BELMONT DE LA LOIRE

M le Vice-Président aux finances et patrimoine présente le projet de réseau de chaleur.

Le principe du projet a été initié par la commune de Belmont de la Loire dès 2014 :

- 1 bâtiment central, 2 chaudières bois, 1 silo de stockage, 2 chaudières d'appoint déportées (Maison de retraite)
- 500 ml de réseau de chaleur
- 8 bâtiments raccordés au réseau : salle des arcades, le bâtiment enfance jeunesse appelé centre de loisirs, école privée, école publique, bâtiment de la communauté de communes (ancien siège – cabinet dentaire), maison de retraite, syndicat d'initiative, nouvelle mairie.

La Mairie prévoit de déléguer la maîtrise d'ouvrage au SIEL.

Principe de la vente de chaleur :

R1 : Part « variable » consommations :

- Somme des dépenses combustibles
- Somme des consommations en sous-stations

R2 Part « fixe » abonnement :

- Somme des dépenses maintenance, entretien, gros renouvellement de matériel, investissement
- Somme des puissances souscrites

La mairie :

- Achète le combustible permettant de fournir la chaleur
- Vend la chaleur à ses abonnés (dont elle-même)

Les abonnés dont Charlieu Belmont Communauté :

- Achètent la chaleur à la commune

Pour « cadrer » cette vente est prévue la mise en place d'une convention de 20 ans entre la mairie et ses abonnés fixant le prix de chaleur, les conditions d'évolution de son coût et les limites de prestations. La commune tiendra un budget annexe.

Mise à jour du montant des travaux :

Investissements	
Désignation	Montant € HT
Bâtiment chaufferie	120 000.00 €
Chaudières et systèmes bois énergie	120 000.00 €
Chaudières gaz et équipements hydrauliques EHPAD	20 000.00 €
Equipements hydrauliques et électriques en chaufferie	70 000.00 €
Réseau de chaleur	160 000.00 €
Sous-stations	61 000.00 €
Sous-Total Travaux	551 000.00 €
Moe	27 550.00 €
TOTAL	578 550.00 €

Nombre de sous-stations
8
Unités

Longueur réseau
500
ml

Les dernières simulations reçues, réalisées par le SIEL :

2018

Avec subventions	Bâtiment	Puissance installée (kW)	Consommations (MWh)	R1 (€ HT/an)	R2 (€ HT/an)	Total R1 + R2 (€ HT/an)	Total R1 + R2 (€ TTC/an)	Solution de référence (€ TTC/an)	Gain (%)
	Ecole publique	112	166	5 599	5 924	11 523	12 157	11 788	-3%
	Ecole Privée	27	38	1 292	1 428	2 720	2 870	3 031	5%
	Future mairie	25	21	718	1 322	2 040	2 152	2 793	23%
	Salle des arcades	43	58	1 952	2 275	4 227	4 459	4 525	1%
	Centre de loisirs	40	53	1 780	2 116	3 896	4 110	4 048	-2%
	Bâtiment CDC	29	44	1 493	1 534	3 027	3 194	3 529	10%
	Syndicat d'initiative	25	13	431	1 322	1 753	1 850	1 351	-37%
	EHPAD	338	536	18 118	17 879	35 996	37 976	38 798	2%
	TOTAL PROJET	639	929	31 383	33 801	65 183	68 768	69 865	2%

Prix de vente de la chaleur :

R1	33.78	HT	€/MWh	31383
R2	52.90	HT	€/kw.an	33801

35.64 TTC
55.81 TTC

Evolution des prix sur 20 ans:

Gaz Naturel 4.5%
Bois plaquettes 2.5%
Maintenance P2 0.5%

Pour les 2 bâtiments de la communauté (ancien siège Belmont et centre de loisirs) :

Année	Coût bois (€ HT /an)	Coût gaz nat (€ HT /an)	Total R1 + R2 (€ HT/an)	Total R1 + R2 (€TTC/an)	Solution de référence (€TTC/an)	Gain (%)
2019	3 022	251	6 923	7 304	7 577	4%
2020	3 098	263	7 015	7 401	7 867	6%
2021	3 175	274	7 109	7 501	8 169	8%
2022	3 254	287	7 206	7 603	8 485	10%
2023	3 336	300	7 306	7 708	8 816	13%
2024	3 419	313	7 408	7 816	9 161	15%
2025	3 505	327	7 513	7 926	9 521	17%
2026	3 592	342	7 621	8 040	9 898	19%
2027	3 682	357	7 731	8 156	10 291	21%
2028	3 774	373	7 845	8 276	10 702	23%
2029	3 868	390	7 961	8 399	11 131	25%
2030	3 965	408	8 081	8 525	11 580	26%
2031	4 064	426	8 204	8 655	12 049	28%
2032	4 166	445	8 330	8 788	12 538	30%
2033	4 270	465	8 460	8 925	13 050	32%
2034	4 377	486	8 593	9 066	13 585	33%
2035	4 486	508	8 730	9 210	14 143	35%
2036	4 598	531	8 871	9 359	14 727	36%
2037	4 713	555	9 015	9 511	15 336	38%
2038	4 831	580	9 164	9 668	15 973	39%
2039	4 952	606	9 316	9 829	16 639	41%
TOTAL	82 148	8 487	168 403	177 665	241 237	26%

Economie sur 20 ans : 63 572 € TTC

M Jean-Luc MATRAY explique que le SIEL lancera la consultation pour les travaux. Elle est à réaliser rapidement pour connaître le positionnement de la Région. En effet, la simulation présentée tient compte d'une aide régionale de 325 000 €. Si le projet n'aboutit pas, la commune de Belmont de la Loire prendra en charge les frais de publication.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à engager cette démarche sous réserves des résultats de la consultation conformes à la prévision, de l'obtention des aides de la Région et de l'engagement des 3 autres participants (commune de Belmont, EPHAD et école privée).

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....09 NOV. 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181018-N2018-162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2018
Affichage : 09/11/2018

02/0035202/2018-1018-N2018-162-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 18 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 octobre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROUILLER Jean-Paul à M FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M PRETRE Daniel à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M MARC Gérard (Nandax)

N°2018/N°163

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE DES 4 VENTS – BIGNON DERVAUX

M. Matray, Vice-président en charge de l'économie rappelle qu'historiquement implantée sur la Commune de Belmont-de-la-Loire, l'entreprise Créations Bignon s'est installée dans l'Atelier Partagé n°3 de la ZA des 4 Vents, en février 2016. Cette entreprise a pour activités la création, la confection et la broderie de linge de maison. L'entreprise occupe donc actuellement à la location un bâtiment d'une superficie totale de 177 m² décomposée comme suit : 147 m² de locaux d'activités, 30 m² de bureaux et une mezzanine de 50 m² aménagée à la demande du dirigeant.

L'entreprise emploie aujourd'hui sur le site de Belmont-de-la-Loire, 9 personnes et les locaux actuels ne sont plus adaptés à l'évolution et au développement de son activité.

Ainsi, par courrier en date du 13 avril 2018, M. Michel COLOMBIER, dirigeant de l'entreprise, dénommée aujourd'hui Bignon Dervaux, a fait part de son souhait de se porter acquéreur, avec faculté de substitution, d'un terrain afin de bâtir un nouveau bâtiment de 400 m² (dont 100 m² de bureaux). L'entreprise libérerait l'Atelier Partagé n°3 qui restera disponible à la location pour une nouvelle activité.

La superficie du terrain définie au mois d'Avril 2018 (1 000 m²) s'est avérée ne pas être suffisante pour accueillir le projet de M. COLOMBIER.

Ainsi, les mesures du géomètre, au mois de septembre 2018, ont permis de définir la superficie définitive du terrain qui sera d'environ 2 660 m².

Le terrain envisagé par M. COLOMBIER se situe à l'entrée de la ZA des 4 Vents sur la parcelle actuellement cadastrée F 1578. Des travaux de terrassement de la plateforme ont été effectués au préalable par Charlieu Belmont Communauté conformément à la Délibération du 19 Avril 2018.

Pour rappel par délibération en date du 15 avril 2015, le prix de vente de ce terrain aménagé en plateforme a été fixé à 13 € HT/m².

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la vente d'un terrain d'une surface d'environ 2 660 m² utiles à l'entreprise Bignon Dervaux, avec faculté de substitution, sur la parcelle cadastrée F 1578 de la ZA des 4 Vents à Belmont-de-la-Loire, au prix de vente de 13 € HT/m² utiles.
- Dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents règlementant la zone d'activités.
- Interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes.
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur,
- Autorise M. le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....1.2. NOV. 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181018-N2018-163-DE

07/M13 DOC/CCO/DELIN 2018-163 W

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2018

Affichage : 12/11/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 18 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 octobre 2018

Présents : M GROS DENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROUILLER Jean-Paul à M FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M PRETRE Daniel à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M MARC Gérard (Nandax)

N°2018/N°164

OBJET : FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE VOUGY – ACCES LES GREPILLES

M René VALORGE, Président, explique que M. le Maire de Vougy a sollicité la Communauté de communes pour une aide financière concernant son projet de remise en état de la voirie communale sur le chemin des Grépilles sur 140 ml, en lien avec la compétence développement économique. Cette voie permet l'accès à un secteur où sont désormais implantées plusieurs entreprises. En effet, ces 2 entreprises n'ont pas pu être accueillies en zone d'activité par la Communauté de Communes (le règlement de zone et le SCOT ne le permettaient pas) et elles se sont installées à Vougy côte à côte par opportunité foncière. Compte tenu de leur activité et de leur essor, le trafic s'est considérablement intensifié et la voirie en a souffert. La commune a fait procéder à un chiffrage de travaux à hauteur de 27 228.17 € TTC. Sur cette dépense, en plus du FCTVA, la commune devrait percevoir une subvention de 6 700 €. Un fonds de concours pourrait être versé conformément à l'article L 5 214-16 V du CGCT soit maximum sur la base de 50 % de la charge résiduelle de la commune. Le montant du fonds de concours est évalué à 8 030.83 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 24 pour, 2 contre et 8 abstentions, le Conseil Communautaire,

- Valide le versement d'un fonds de concours à la commune de Vougy pour la réfection de la voie d'accès des Grépilles jusqu'aux entreprises installées sur site à hauteur de 50 % de la charge restant à la commune après déduction des recettes liées à ce projet soit une estimation à 8 030.83 €.
- Dit que le fonds de concours sera versé sur présentation des justificatifs de travaux.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en 2019

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délégation rendue exécutoire par publication à compter du.....**15 NOV. 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VATORCHE

042-200035202-20181018-N2018-164-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 15/11/2018

Affichage : 15/11/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 18 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 octobre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROUILLER Jean-Paul à M FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M PRETRE Daniel à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M MARC Gérard (Nandax)

N°2018/N°165

OBJET : REAJUSTEMENT DU MONTANT DES CHARGES DU DEPARTEMENT A LA MAISON DES SERVICES

Mme Isabelle DUGELET, Vice-Présidente en charge des services à la population, expose l'ensemble des éléments financiers permettant de réajuster le montant des charges 2018 dû par le département pour l'occupation de la maison des services.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Revoit le montant de la provision pour charges du dernier trimestre 2018 du Département à 342.04 € (réajustement sur la base des frais réels).
- Autorise M. le Président à signer l'avenant n°2 à la convention avec le Département qui établit la régularisation des charges à compter de 2019 et la mise à jour des créneaux d'utilisation des bureaux par le Département.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **27 NOV. 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181018-N2018-165-DE

0420035202-20181018-N2018-165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2018
Affichage : 27/11/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 18 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 octobre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROUILLER Jean-Paul à M FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M PRETRE Daniel à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M MARC Gérard (Nandax)

N°2018/N°166

OBJET : SORTIE DE FOREZ EST DU SYNDICAT D'ETUDES ET D'ELIMINATION DES DECHETS DU ROANNAIS

M Henri GROSDENIS, Vice-Président en charge des déchets ménagers, informe le Conseil de la procédure de sortie du SEEDR engagée par Forez Est :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-19 et L.5211-25,
Vu l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2000 portant création du Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (S.E.E.D.R.),

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 7 janvier 2003, 23 août 2004, 18 décembre 2012, 8 janvier 2013, 11 février 2015 et 7 juillet 2017 portant modifications des statuts du S.E.E.D.R.,
Vu l'arrêté préfectoral n° 370 en date du 30 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral n° 286 du 29 septembre 2016 portant création de la communauté de communes de Forez Est et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n° 2017-025-22-02 en date du 22 février 2017 du Conseil communautaire de la communauté de communes de Forez Est portant approbation du principe du retrait de l'ancienne communauté de communes de Balbigny du Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (S.E.E.D.R.) ;

Vu la délibération n° 2018-057-23-05 en date du 23 mai 2018 du conseil communautaire de la communauté de communes de Forez Est portant approbation du retrait de la communauté de communes de Forez Est du Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (S.E.E.D.R.) au 31 décembre 2018,

La communauté de communes de Forez Est est issue de la fusion-extension, au 1^{er} janvier 2017, des communautés de communes de Feurs-en-Forez, des Collines du Matin et de Balbigny, de deux communes de Forez en Lyonnais et de sept communes du Pays de Saint Galmier. A ce titre, elle n'est

membre du S.E.E.D.R. que pour le territoire de l'ancienne communauté de communes de Balbigny.

A compter du 1^{er} janvier 2019, la CDC de Forez Est exercera la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » sur l'ensemble de son territoire. A cet effet, elle souhaite récupérer la compétence « traitement » de la communauté de communes de Balbigny exercée jusque-là par le S.E.E.D.R.

Suite à la fusion de 5 EPCI, la CDC de Forez Est souhaite optimiser la collecte et le traitement des déchets de son territoire, ainsi que la gestion des 5 déchèteries.

Lors de sa réunion du 22 février 2017, le conseil communautaire de Forez Est a approuvé le principe du retrait de la communauté de communes du S.E.E.D.R. pour le territoire de l'ancienne communauté de communes de Balbigny.

Par délibération en date du 23 mai 2018, le conseil communautaire de la communauté de communes de Forez Est a approuvé ledit retrait dans un souci d'harmonisation de la gestion des déchets ménagers à l'échelle de l'intégralité de son territoire.

Ce retrait s'inscrit dans le cadre de la procédure de droit commun telle que posée à l'article L.5211-19 du CGCT.

Ledit article dispose que le retrait de ladite collectivité doit recueillir l'accord, d'une part du comité syndical du SEEDR et, d'autre part, des membres du syndicat dont elle souhaite se retirer (2/3 des membres représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié des membres représentant les 2/3 de la population - cette majorité devant obligatoirement comprendre toute collectivité dont la population est supérieure au 1/4 de la population totale).

Le conseil communautaire de chaque collectivité membre du S.E.E.D.R. dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération au Président du S.E.E.D.R. pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée défavorable.

Concernant les conséquences financières et patrimoniales, visées à l'article L.5211-25-1 du CGCT, il est précisé que le S.E.E.D.R. n'a contracté aucun emprunt et qu'aucun bien n'a été mis à disposition de l'ex-communauté de communes de Balbigny.

Concernant les dépenses liées au fonctionnement du S.E.E.D.R., la part payée par la CDC de Forez Est sera désormais répartie sur les autres collectivités. Ce montant est compensé en partie par l'excédent d'investissement que la CDC de Forez Est ne souhaite pas réclamer.

En effet, Messieurs les Présidents du S.E.E.D.R. et de la communauté de communes de Forez Est se sont réunis en date du 25 juillet 2018 afin d'appréhender et de considérer ensemble les conséquences financières et juridiques du retrait de la communauté de communes de Forez Est du S.E.E.D.R.

Ainsi, il est apparu que l'état des charges à répartir était le suivant :

- l'ex communauté de Balbigny représente 5,92 % des tonnages, soit une contribution annuelle d'un montant de 14 000 € (fonctionnement du syndicat et amortissements des immobilisations) ;
- prorata des ressources humaines impliquées par cette sortie :
 - . effectifs actuels du SE.E.D.R. = 2,85 ETP, soit 150 000 €/an
 - . part de l'ex-CDC de Balbigny = 5,92 %, soit 0,17 ETP et 8 800 €/an
- le budget du S.E.E.D.R. fait apparaître un excédent de 400 000 € (lié à l'amortissement d'études) qui ramené aux 5,92 % représentent 24 000 € pour l'ex-CDC de Balbigny ;

Considérant qu'au regard des états ci-avant rapportés et des sommes alors engagées de l'équilibre qui se crée entre la cotisation annuelle et le montant dû par la communauté de communes de Forez Est, et ce par rapport aux 0,17 ETP (soit 22 800 €) d'une part et l'excédent qui devrait être restitué à la communauté de communes de Forez Est (soit 24 000 €) d'autre part, les deux entités (la CDC de Forez Est et le S.E.E.D.R.) se sont accordées pour dire que le retrait s'effectuera sans contrepartie.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- se prononce favorablement sur le retrait de Forez Est du SEEDR.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **1.2. NOV. 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALOIR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181018-N2018-166-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2018
Affichage : 12/11/2018

07/M13 DOCS/CCON/CELIM 2018-166

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT**Le 18 Octobre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 octobre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROUILLER Jean-Paul à M FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M PRETRE Daniel à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M MARC Gérard (Nandax)

N°2018/N°167**OBJET : MANDAT SPECIAL POUR DEPLACEMENT MME VAGINAY**

M. le Président explique que pour apporter des éclairages techniques et juridiques au projet piscine il doit être donné un mandat spécial à Mme Hélène VAGINAY, élue membre du groupe de travail piscine nouvelle pour se rendre aux rencontres de la piscine publique à Marne la Vallée. M. le Président indique que les frais de déplacement pourront être pris en charge par la Communauté sur présentation d'un justificatif de paiement et qu'ainsi un remboursement à Mme Hélène VAGINAY pourra être opéré.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à donner un mandat spécial à Mme Hélène VAGINAY,
- Accepte le remboursement des frais pour un montant de 151.50 €,
- Dit que la dépense est prévue au budget annexe nouvelle piscine.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **15 NOV. 2018**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181115-N2018-167-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2018
Affichage : 15/11/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 18 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 octobre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROUILLER Jean-Paul à M FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M PRETRE Daniel à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M MARC Gérard (Nandax)

N°2018/N°168

OBJET : MOTION CONTRE LA FIN DE LA PRISE EN CHARGE DU RECouvreMENT DE L'IMPOT PAR LA TRESORERIE DE CHARLIEU

Les élus des communes et de l'intercommunalité de Charlieu Belmont Communauté ont pris connaissances du message transmis par Mme PELTIER, Trésorière à Charlieu, les informant de l'arrêt, à compter du 1^{er} janvier 2019, de la prise en charge par ses services du recouvrement de l'impôt. Ainsi, les contribuables du territoire ne seront plus reçus à Charlieu mais devront se déplacer sur Roanne pour la gestion de leur dossier.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- affirme que cette fermeture d'un service public de proximité envoie un mauvais signal envers les territoires ruraux, de nature à amplifier les déséquilibres territoriaux et les inégalités entre les citoyens. Certains contribuables devront désormais parcourir jusqu'à 80 km aller/retour pour pouvoir rencontrer un agent du service des impôts.
- constate qu'à nouveau un service public s'éloigne de nos territoires ruraux, risquant une fois encore de contraindre les collectivités communes et communauté de communes à supporter une charge nouvelle d'accompagnement du public.
- précise que les élus à l'unanimité dénoncent cette décision unilatérale prise sans concertation et qui arrive au plus mauvais moment, alors que le passage au prélèvement à la source de l'impôt sur les revenus risque de susciter des interrogations et nécessitera précisément une approche de proximité.
- demande à ce que des permanences soient maintenues pour accompagner en particulier les personnes les plus fragiles, dépassées par l'usage du numérique, ou peu mobiles.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 11 DEC. 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181018-N2018-168-DE

COMMUNIS/COMMUNIS/2018 018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2018

Affichage : 11/12/2018